



Communication des membres AVENIR du
CSE I2S – Aout 2026

Lancement d'une expertise sur la politique sociale et les conditions de travail .

Le syndicat AVENIR a voté favorablement en faveur de l'expertise légale « Politique sociale, Conditions de Travail et Emploi » qui sera réalisée par le cabinet Sextant. Cette expertise est nécessaire pour permettre aux membres du CSE et aux salariés d'I2S d'avoir une visibilité suffisante sur les conditions d'évolution des salaires et des carrières dans l'entreprise ainsi que l'application des règles concernant l'équité salariale, la prévention et l'amélioration des conditions de travail.

Le CSE demande à investiguer également les points de rupture persistant concernant la situation des seniors, la féminisation des fonctions techniques, la reconnaissance des parcours anciens et l'accès équitable à la formation.

Le rapport d'expertise SEXTANT sera présenté en septembre 2026.

Il traitera notamment les points suivants :

- État des lieux et analyse de la politique sociale y compris les données sur la sous-traitance et l'intérim : évolution des coûts, des volumes et des sites concernés
- Focus sur les salariés en intercontrat
- Gestion des parcours professionnels et de la formation
- Politique de rémunération et égalité professionnelle
- Durée et organisation du travail
- Conditions de travail, prévention, santé au travail.



Le CSE doit agir concrètement pour soutenir les salariés touchés par des incendies ou sinistres

Voici les principales mesures proposées au CSE I2S par les élus AVENIR :

♦ Aides financières et matérielles aux salariés sinistrés

Aide exceptionnelle individuelle sur demande : versement d'une aide ou d'un secours d'urgence pour les salariés sinistrés (logement, biens essentiels, relogement temporaire) ou d'un prêt sans intérêt avec remboursement échelonné. A l'origine, c'était la fonction première d'un Comité d'Entreprise.

Bon ou chèque solidarité pour tous les salariés sinistrés : distribution de bons d'achat pour vêtements, nourriture ou fournitures scolaires.

♦ Soutien humain et social

Accompagnement : orientation vers un service d'écoute ou un psychologue

Aménagements : intervention auprès de l'employeur pour soutenir les aménagements demandés (télétravail, congés exceptionnels pour gérer les conséquences du sinistre ou autres)

Actions auprès de la direction : la direction doit associer le CSE à la gestion de la crise par obligation légale d'information consultation. Négociation d'aides supplémentaires ou d'un fond d'urgence interne y compris par solidarité collective. Le syndicat AVENIR a transmis les demandes pragmatiques à la direction que nous présenterons aussi en CSE (Cf. Com. Syndicale AVENIR)

Information claire : réponses directes aux salariés, affiches, mails ou réunions pour informer sur les dispositifs disponibles.

Joseph RAAD	RS CSEC	DSC de l'UES SOPRA STERIA	06 72 28 96 03
Rachid TOULOUM	Elu CSE	Délégué Syndical	06 73 77 60 60
Ilham TOFFOLETTI	Elue CSE	DSCA de l'UES SOPRA STERIA	06 38 27 26 61
Jean-François HEYWOOD	Elu CSE	Délégué Syndical	06 32 88 56 77
Michel MARIUS	RS CSE	Représentant de Proximité	06 15 32 47 30
Anselme DELEST	Elu CSE		06 47 91 04 67
Michel SILLY	Elu CSE		06 48 14 95 82
Josiane BOUZAI	Elue CSE		01 85 32 56 69
Mustapha OULDTATA		Délégué Syndical	06 68 65 53 06
Francis ADABUNU		Délégué Syndical	06 43 81 99 90
Vincent LAPORTE		Commission Handicap	06 12 71 24 49
Djadid OUSSENI		Représentant de Proximité	06 30 44 50 33
Allal TAHRI		Représentant de Proximité	06 30 53 37 60